

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES  
Bruxelles Développement Urbain  
Monsieur Fr. GUILLAN Y SUAREZ,  
Fonctionnaire délégué  
Direction de l'Urbanisme  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1

B - 1035 BRUXELLES

Réf. D.U. : 04/PFD/554294  
Réf. C.R.M.S. : GM/BXL4.151/s.564  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : BRUXELLES. Rues de Six Jetons, de l'Abattoir, de la Serrure, du Char, des Chartreux, Pletinckx, du Houblon, Notre-Dame du Sommeil, de la Poudrière, de la Senne, des Fabriques. Planter 62 arbres en espace public et aménagements divers pour sécuriser les piétons, dans le cadre du contrat de quartier durable « Jardin aux Fleurs ».

**Demande de permis d'Urbanisme – Avis de la CRMS**

*(Dossier traité par M. Fr. Guillan-Suarez à la D.U.)*

En réponse à votre lettre du 17 décembre 2014 sous référence, reçue le 24 décembre 2014, nous vous communiquons **les remarques et recommandations** émises par notre Assemblée en sa séance du 14 janvier 2015.

La demande, qui cadre dans le contrat de quartier durable « Jardins aux Fleurs », porte d'une part sur la plantation de 62 d'arbres et, d'autre part, sur la réalisation de nouveaux aménagements pour sécuriser les piétons et ralentir la circulation.

Les propositions faites découlent également d'une participation citoyenne menée par la Ville.

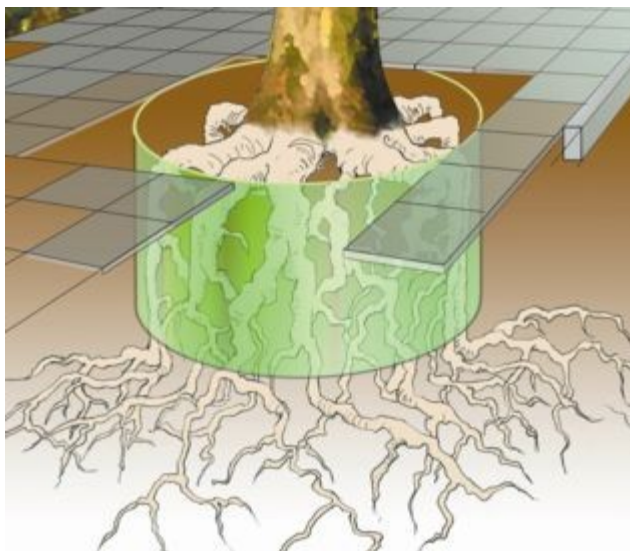
La CRMS, qui encourage la verdurisation du quartier, estime que les propositions soulèvent de nombreuses questions quant au choix des essences d'arbres et à leur implantation. De manière générale, le projet présente un manque de cohérence paysagère. Il risque de générer un effet confus et hybride et de porter ainsi atteinte à la lisibilité de la structure urbaine. Les choix effectués sont, en outre, très peu motivés. Les propositions de planter de manière aléatoire plusieurs essences différentes au fil de mêmes rues sont peu compréhensibles. Parfois les essences sont difficilement compatibles entre elles ou avec le milieu urbain dans lequel s'inscrivent. **Il conviendrait, dès lors, de simplifier le choix des essences tout en en réduisant la palette et en prenant en compte les ensembles cohérents et les caractéristiques urbanistiques propres à ces rues.** Pour ce qui concerne le choix des essences, il y a lieu de prendre également en considération leur future gestion : l'expérience montre qu'on procède souvent à l'élagage drastique des arbres sans faire la distinction entre les espèces. Or, les arbres proposés ne supportent pas tous ce type d'élagage.

Les essences proposées — une vingtaine pour un total de 62 nouveaux arbres — présentent, des caractéristiques très différentes, tant pour ce qui concerne leurs dimensions, leur entretien, leur aspect, leur compatibilité avec le milieu urbain etc.

Quelques exemples soulèvent des questions particulières:

- Certaines essences sont inadaptées au milieu urbain, par ex. le *Ulmus glabra* 'Lutescens' peut atteindre une hauteur de 40 m et une couronne de 20m de diamètre. Il s'agit d'un arbre solitaire, typique pour être planté dans un parc.
- Pour certaines essences, on devrait opter pour une autre variété plus adéquate: par ex. il conviendrait d'opter pour le *Sorbus aucuparia* 'Scheerwater Seedling' qui présente une forme plus étroite et moins haute. Etant donné que les rues concernées ici sont en général étroites, il convient de choisir des essences au port suffisamment étroit (4m semble, dans ce cadre, déjà très important).
- la haie prévue à l'angle de la rue de l'abattoir et la rue de la Senne serait composée d'un nombre d'espèces trop important. Il convient de se limiter à maximum 3 espèces et de les choisir en fonction du contexte urbain et de la facilité d'entretien (par ex. pas de plantes avec des épines).
- Il conviendrait de ne pas combiner, dans une même rue, des arbres destinés à être plantés dans des milieux différents (par ex. la présence de *Crataegus monogyna* et *Crataegus laevigata* dans une même rue ne semble pas opportun car le premier n'est pas un arbre de rue).

La Commission recommande, par ailleurs, d'installer, autour des racines des arbres qui seront plantés dans l'espace public le système 'deep root' pour guider les racines vers le bas afin d'empêcher que les racines abiment les revêtements.



En ce qui concerne les aménagements prévus pour sécuriser les piétons, **la CRMS s'oppose au placement, au milieu de la voirie rue de la Senne, d'un plateau surélevé pourvu de deux arbres. De tels dispositifs entravent la lisibilité de l'espace public ; la plantation d'arbres au milieu d'une rue n'a aucun sens en termes de paysage urbain.** De manière générale, la CRMS décourage également l'aménagement de nouvelles oreilles de trottoirs.

Pour conclure, **la Commission estime que le présent projet n'est pas mûr. Il devrait être poursuivi sur base d'une analyse paysagère plus fine du tissu urbain dans : les nouveaux arbres devraient contribuer à structurer ce tissu et les essences devraient adaptées au milieu au milieu urbain.** La CRMS encourage vivement la Ville à associer à cette réflexion un expert-paysagiste qui pourrait la guider à faire des choix mieux motivés et plus adéquats. Parallèlement, des ouvrages comme le livre de Caroline Stefulesco, *L'urbanisme végétal*, Paris, 1993 (Edition de l'Institut pour le Développement Forestier, collection mission du paysage), pourraient également constituer un point de départ intéressant.

En complément à cette démarche, et afin de rentabiliser au mieux le processus participatif qui accompagne les contrats de quartier, il serait judicieux d'y associer ce même paysagiste afin d'éclairer les citoyens sur la pertinence de certains choix.

Enfin, le projet adapté devrait être traduit dans des documents graphiques (plans, coupes) permettant de mieux évaluer l'effet réel des futures plantations (indiquer au minimum la largeur réelle des couronnes).

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS  
Secrétaire-adjointe

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

Copies à : - A.A.T.L. – D.M.S. : Th. Wauters, P.-Y. Lamy  
- A.A.T.L. – D.U. : Mme B. Annegarn ;  
- Commission de concertation de Bruxelles (par mail) ;  
- Monsieur G. Coomans de Brachène, échevin de l'Urbanisme et du Patrimoine (par mail).